

LISTE des ANNEXES au RAPPORT du COMMISSAIRE ENQUETEUR

Annexe 1 : Avis d'enquête publique

Annexe 2 : Avis de la Chambre d'Agriculture sur le PLU en vigueur.

Annexe 3 : Avis de publications dans les journaux

Annexe 4 : Attestation de monsieur le Maire de Compertrix sur la compétence en matière de gestion des eaux.

Annexe 5 : Courrier de présentation du rapport de synthèse.

Annexe 6 : Rapport de synthèse du Commissaire Enquêteur

Annexe 7 : Certificat de publication et d'affichage de Monsieur le Maire de COMPERTRIX.

Annexe 8 : Réponse du Maître d'Oeuvre au rapport de synthèse.

Le Commissaire Enquêteur,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'P' followed by a series of connected loops and a final horizontal stroke.

Pierre CLAISSE

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**relative à la demande d'autorisation environnementale
pour la construction du lotissement "Saint-Pierre"
sur le territoire de la commune de Compertrix
présentée par La Renaissance Immobilière Chalonnaise**

Le préfet de la Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

En application du code de l'environnement et de l'arrêté préfectoral n° 52 -2020-EP-LE du 25 septembre 2020, il sera procédé à la mairie de Compertrix à une enquête publique sur la demande présentée par le directeur de La Renaissance Immobilière Chalonnaise (La RIC) en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour la construction du lotissement "Saint-Pierre" sur le territoire de la commune. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Compertrix – 22 bis rue Jules Ferry.

En conséquence, un dossier d'enquête sera déposé à la mairie pendant 30 jours, **du lundi 26 octobre 2020 à partir de 14h00 au mardi 24 novembre 2020 inclus jusqu'à 17h00**, pour que les intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00. Il sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Loi-sur-l-Eau et consultable sur une borne numérique mise en place à la mairie de Compertrix aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute information pourra être demandée à Monsieur Pierre FRIONNET, chef de projets à La RIC, téléphone 06 17 67 26 33, par voie postale – 55 boulevard H. Faure 51000 Châlons-en-Champagne, à la DDT de la Marne par mail à l'adresse ddt-au-be@marne.gouv.fr ou par voie postale - service environnement, eau, préservation des ressources – cellule politique de l'eau – 40, boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne cedex.

M. Pierre CLAISSE, désigné commissaire-enquêteur, siègera la Mairie de Compertrix les :

- le **lundi 26 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 (ouverture de l'enquête)**
- le **mercredi 04 novembre 2020 de 14h00 à 17h00**
- le **vendredi 13 novembre 2020 de 09h00 à 12h00**
- le **jeudi 19 novembre 2020 de 09h00 à 12h00**
- le **mardi 24 novembre 2020 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)**

Les observations et propositions du public pourront être directement consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou être adressées par écrit à la mairie de Compertrix – 22 bis rue Jules Ferry 51510 Compertrix, à l'attention de **M. Pierre CLAISSE**, commissaire-enquêteur, qui le visera et l'annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante :

ddt-au-be@marne.gouv.fr en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne :

www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Loi-sur-l-Eau.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur pourra être consultée auprès de la mairie de Compertrix, à la DDT de la Marne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et dans les mêmes conditions de durée sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne.

Au terme de cette enquête, le préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à l'autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou une décision de refus prise au titre de cette demande.

Châlons-en-Champagne, le **25 SEP. 2020**

Pour le préfet et par délégation,
La responsable de la cellule "politique de l'eau"

Ludivine BOHTINEAU

Annexe 2 (deux)



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MARNE



Monsieur le Maire
MAIRIE DE COMPERTRIX
22 bis Rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Châlons-en-Champagne, le 10 septembre 2019

Monsieur le Maire,

En réponse à votre demande d'avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune, j'ai l'honneur de vous faire part des observations de la Chambre d'agriculture.

Objet

PLU de Compertrix

Référence

Dossier n°2019/579
Votre lettre du 15/04/2019
reçue le 21/06/2019

Dossier suivi par

Pôle Territoires, environnement et
société

Copie à

- Direction Départementale des
Territoires
- AUDC

Siège Social

Complexe agricole du Mont Bernard
Route de Suippes - CS90525
09 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 64 08 13
Fax : 03 26 64 95 00
weil-chalons@marne.chambagri.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Siret 185 102 514 000 14
APE 9411Z
www.marne.chambagri.fr

1/ RAPPORT DE PRESENTATION et PADD

Concernant les objectifs en termes d'habitat :

Il est regrettable que les objectifs démographiques et objectifs de modération de la consommation foncière de la commune ne soient pas inscrits dans le PADD. Le rapport de présentation indique que la commune a choisi un scénario médian avec pour objectif la production de 84 logements dans les 10 prochaines années.

Pour répondre aux besoins, vous identifiez un potentiel de 20 à 25 logements au sein du tissu urbain et dans un secteur situé en frange de la zone urbaine. Une zone d'urbanisation future correspondant à un projet déjà en cours est également prévue. Ce secteur permettra d'accueillir 56 logements supplémentaires.

La densité résidentielle retenue pour la zone en extension est de 16 logements à l'hectare au lieu des 20 à 25 logements préconisés par le SCoT. Néanmoins vous le justifiez par la nécessité de créer des aménagements nécessaires à l'infiltration des eaux pluviales.

Concernant la consommation foncière:

La consommation foncière envisagée de terres agricoles est de 5,15 ha, dont 3,80 ha sont dédiés à l'habitat et 1,35 ha sont dédiés à l'extension de la zone d'activités.

Néanmoins nous notons la réduction des zones d'urbanisation future par rapport au PLU actuel.

Réserve :

Nous ne sommes pas convaincus de la pertinence de l'extension de la zone d'activités à l'entrée de l'agglomération, surtout si celle-ci est destinée à l'accueil d'activité commerciale. En effet, des disponibilités foncières et des friches existent dans les communes voisines, celles-ci pourraient être mobilisées en priorité.

De plus, l'exploitation des terres situées entre la future zone d'activités et la zone d'habitat pourraient se compliquer. Cette zone ne doit pas générer d'éventuels conflits d'usage.

Par ailleurs, si un réel projet d'activité économique aboutit sur ce secteur, il pourrait éventuellement faire l'objet d'une déclaration de projet ultérieure.

Concernant l'activité agricole :

Dans son PADD la commune inscrit bien la volonté de prendre en compte le potentiel agronomique des terres agricoles et les circulations agricoles. De plus, les besoins en développement de l'exploitation agricole située au nord-ouest de la commune ont bien été pris en compte.

2/OAP

L'OAP 1 prévoit bien un espace de transition végétalisé entre le futur lotissement et les terres agricoles, ce qui correspond à nos préconisations. De plus un phasage est prévu pour ce secteur, ce qui permet de raisonner la consommation foncière dans le temps.

L'OAP 3 pour la zone d'activités prévoit le tracé des circulations agricoles en périphérie de la zone et un espace végétalisé en transition avec les terres cultivées.

Réserve :

Il faudra garantir que les circulations agricoles ne soient pas impactées par le projet. De plus, la liaison piétonne prévue vers la zone d'activités ne devra pas générer de conflits d'usage avec l'activité agricole située à proximité.

3/ZONAGE

La commune classe les terres agricoles en deux secteurs : la zone agricole A correspondant à la majorité des terres cultivées et qui est constructible pour les bâtiments agricoles, et un secteur Ai à proximité du bourg où les installations classées pour la protection de l'environnement sont interdites.

Ce zonage laisse des possibilités pour le développement des exploitations agricoles.

4/ REGLEMENT

- P41. Dans le secteur A: Activités ou constructions soumis à conditions particulières :

« *Les installations classées liées à l'activité de l'exploitation agricole [...]* ».

Nous souhaitons que le règlement soit plutôt rédigé ainsi : « Les installations classées **nécessaires à l'exploitation agricole** »

En conclusion, au vu du projet d'habitat déjà en cours sur la commune, j'émet un **avis favorable** sur ce dossier de PLU **sous réserve** de supprimer la zone d'extension dédiée à l'activité en entrée d'agglomération qui n'est pas assez justifiée et sous réserve que le PLU soit compatible avec le SCoT du Pays de Châlons en Champagne.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations très distinguées.

La Présidente,
Béatrice MOREAU



- ATTESTATION DE PARUTION -**Date(s) de parution : 09/10/2020 & 30/10/2020****dans : L'UNION MARNE****Nos références : Commande n° 21562240****PRÉFET
DE LA MARNE***Liberté
Égalité
Fraternité***AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relative à la demande
d'autorisation
environnementale pour la
construction du lotissement
" Saint-Pierre " sur le
territoire de la commune de
Compertrix présentée par
La Renaissance Immobilière
Chalonnaise**

Le préfet de la Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National
du Mérite

En application du code de l'environnement et de l'arrêté préfectoral n° 82-2020-EP-LE du 26 septembre 2020, il sera procédé à la mairie de Compertrix à une enquête publique sur la demande présentée par le directeur de La Renaissance Immobilière Chalonnaise (La RIC) en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour la construction du lotissement " Saint-Pierre " sur le territoire de la commune. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Compertrix - 22 bis, rue Jules Ferry.

En conséquence, un dossier d'enquête sera déposé à la mairie pendant 30 jours, du lundi 26 octobre 2020 à partir de 14 h au mardi 24 novembre 2020 inclus jusqu'à 17 h, pour que les intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 14 h à 17 h. Il sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne

[www.mame.gouv.fr/
Publications/Enquetes-
publiques/Enquetes-
publiques-Loi-sur-l-Eau](http://www.mame.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Loi-sur-l-Eau)
et consultable sur une borne numérique mise en place à la mairie de Compertrix aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute information pourra être demandée à Monsieur Pierre FRIONNET, chef de projets à La RIC, téléphone 06.17.67.25.33, par voie postale - 58, boulevard H. Faure - 51000 Châlons-en-Champagne, à la DDT de la Marne par mail à l'adresse

ddt-au-be@mame.gouv.fr
ou par voie postale - service environnement, eau, préservation des ressources - cellule politique de l'eau - 40, boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne cedex.

M. Pierre CLAISSE, désigné commissaire-enquêteur, siègera à la Mairie de Compertrix les :

- Le lundi 26 octobre 2020 de 14 h à 17 h (ouverture de l'enquête).
- Le mercredi 4 novembre 2020 de 14 h à 17 h.
- Le vendredi 13 novembre 2020 de 9 h à 12 h.
- Le jeudi 19 novembre 2020 de 9 h à 12 h.
- Le mardi 24 novembre 2020 de 14 h à 17 h (clôture de l'enquête).

Les observations et propositions du public pourront être directement consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou être adressées par écrit à la mairie de

Compertrix - 22 bis, rue Jules Ferry - 51510 Compertrix, à l'attention de M. Pierre CLAISSE, commissaire-enquêteur, qui le visera et l'annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : ddt-au-be@mame.gouv.fr en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne :

[www.mame.gouv.fr/
Publications/Enquetes-
publiques/Enquetes-
publiques-Loi-sur-l-Eau](http://www.mame.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Loi-sur-l-Eau).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur pourra être consultée auprès de la mairie de Compertrix, à la DDT de la Marne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et dans les mêmes conditions de durée sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne.

Au terme de cette enquête, le préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à l'autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou une décision de refus prise au titre de cette demande.

Châlons-en-Champagne, le 25 septembre 2020.

Pour le préfet et par délégation,
La responsable de la cellule
" politique de l'eau "
Signé Ludvine BOUTINEAU

GLOBAL EST MEDIAS
Bâtiment A
14, rue Edouard Mignot
CS 20001

51083 REIMS Cédex
R.C.S. REIMS B 342 913 704

Global Est Medias

CONSEIL | COMMUNICATION | CONTENT

page 1



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MARNE

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement, Eau,
Préservation des Ressources

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relative à la demande d'autorisation
environnementale
pour la construction du lotissement
"Saint-Pierre"
sur le territoire de la commune de
Compertrix
présentée par La Renaissance
immobilière Chalonnaise

FORMAT 2 COLONNES

En application du code de l'environnement et de l'arrêté préfectoral n° 52 -2020-EP-LE du 25 septembre 2020, il sera procédé à la mairie de Compertrix à une enquête publique sur la demande présentée par le directeur de La Renaissance Immobilière Chalonnaise (La RIC) en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour la construction du lotissement "Saint-Pierre" sur le territoire de la commune. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Compertrix - 22 bis rue Jules Ferry.

En conséquence, un dossier d'enquête sera déposé à la mairie pendant 30 jours, du lundi 26 octobre 2020 à partir de 14h00 au mardi 24 novembre 2020 inclus jusqu'à 17h00, pour que les intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00. Il sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne www.mame.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Loi-sur-l-Eau et consultable sur une borne numérique mise en place à la mairie de Compertrix aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute information pourra être demandée à Monsieur Pierre FRIONNET, chef de projets à La RIC, téléphone 06 17 67 26 33, par voie postale - 55 boulevard H. Faure 51000 Châlons-en-Champagne, à la DDT de la Marne par mail à l'adresse ddt-au-be@mame.gouv.fr ou par voie postale - service environnement, eau, préservation des ressources - cellule politique de l'eau - 40, boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne cedex.

M. Pierre CLAISSE, désigné commissaire-enquêteur, siègera la Mairie de Compertrix les :

- le lundi 26 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 (ouverture de l'enquête)
- le mercredi 04 novembre 2020 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 13 novembre 2020 de 09h00 à 12h00
- le jeudi 19 novembre 2020 de 09h00 à 12h00
- le mardi 24 novembre 2020 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)

Les observations et propositions du public pourront être directement consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou être adressées par écrit à la mairie de Compertrix - 22 bis rue Jules Ferry 51510 Compertrix, à l'attention de M. Pierre CLAISSE, commissaire-enquêteur, qui le visera et l'annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante :

ddt-au-be@mame.gouv.fr en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne :

www.mame.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Loi-sur-l-Eau.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur pourra être consultée auprès de la mairie de Compertrix, à la DDT de la Marne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et dans les mêmes conditions de durée sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne.

Au terme de cette enquête, le préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à l'autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou une décision de refus prise au titre de cette demande.

Châlons-en-Champagne, le 25 septembre 2020.

Pour le préfet et par délégation,
La responsable de la cellule "politique de l'eau"

signé L'ordinaire ROUQUINELLI

page 2



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MARNE

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement, Eau,
Préservation des Ressources

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relative à la demande d'autorisation
environnementale
pour la construction du lotissement
"Saint-Pierre"
sur le territoire de la commune de
Compertrix
présentée par La Renaissance
Immobilière Chalonnaise

FORMAT 2 COLONNES

En application du code de l'environnement et de l'arrêté préfectoral n° 52 -2020-EP-LE du 25 septembre 2020, il sera procédé à la mairie de Compertrix à une enquête publique sur la demande présentée par le directeur de La Renaissance Immobilière Chalonnaise (La RIC) en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour la construction du lotissement "Saint-Pierre" sur le territoire de la commune. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Compertrix - 22 bis rue Jules Ferry.

En conséquence, un dossier d'enquête sera déposé à la mairie pendant 30 jours, du lundi 26 octobre 2020 à partir de 14h00 au mardi 24 novembre 2020 inclus jusqu'à 17h00, pour que les intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00. Il sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne www.mame.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Loi-sur-l-Eau et consultable sur une borne numérique mise en place à la mairie de Compertrix aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute information pourra être demandée à Monsieur Pierre FRIONNET, chef de projets à La RIC, téléphone 06 17 67 26 33, par voie postale - 55 boulevard H. Faure 51000 Châlons-en-Champagne, à la DDT de la Marne par mail à l'adresse ddt-au-be@mame.gouv.fr ou par voie postale - service environnement, eau, préservation des ressources - cellule politique de l'eau - 40, boulevard Anatole France - CS 80554 - 51037 Châlons-en-Champagne cedex.

M. Pierre CLAISSE, désigné commissaire-enquêteur, siègera la Mairie de Compertrix les :

- le lundi 26 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 (ouverture de l'enquête)
- le mercredi 04 novembre 2020 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 13 novembre 2020 de 09h00 à 12h00
- le jeudi 19 novembre 2020 de 09h00 à 12h00

- le mardi 24 novembre 2020 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)

Les observations et propositions du public pourront être directement consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou être adressées par écrit à la mairie de Compertrix - 22 bis rue Jules Ferry 51510 Compertrix, à l'attention de M. Pierre CLAISSE, commissaire-enquêteur, qui le visera et l'annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante :

ddt-au-be@mame.gouv.fr précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne :

www.mame.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Loi-sur-l-Eau.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur pourra être consultée auprès de la mairie de Compertrix, à la DDT de la Marne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et dans les mêmes conditions de durée sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne.

Au terme de cette enquête, le préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à l'autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou une décision de refus prise au titre de cette demande.

Châlons-en-Champagne, le 25 septembre 2020.

Pour le préfet et par délégation,
La responsable de la cellule "politique de l'eau"

page 3

Arrondissement de
Châlons en Champagne

COMPERTRIX, le 06/11/2020



Commune de
COMPERTRIX 51510
TÉL : 03.26.68.31.42
FAX : 03.26.68.98.15
MAIL : mairie.compertrix@orange.fr

ATTESTATION

Je soussigné Pascal LEFORT, Maire de Compertrix, précise que la compétence gestion des eaux pluviales urbaines a été transférée à la Communauté d'agglomération e Châlons-en-Champagne au 1^{er} janvier 2020.

A ce jour, les discussions sont en cours et la répartition de la compétence n'est pas encore actée.

Pour faire valoir ce que de droit.

Le Maire

Pascal Lefort



Pierre CLAISSE
Commissaire Enquêteur
11, boulevard Jamin
51100 REIMS
Tel : 03 26 06 24 07
06 85 66 68 98
sned.pierreclaisse@orange.fr

Reims, le 19 novembre 2020

Monsieur Pierre FRIONNET
Renaissance Immobilière Châlonnaise
55, boulevard Hippolyte Faure
51000 Chalons en Champagne

Objet : Clôture de l'enquête publique. Rapport de synthèse.

Référence : Enquête publique n° E 20000058/51 du 07/09/2020.

Arrêté de Monsieur le Préfet de la Marne n°52-2020-EP-LE du 25-09-2020.

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article R123-18 du code de l'environnement, je vous propose de nous réunir le mardi 24 novembre prochain à 18 heures, en mairie de COMPERTRIX pour vous communiquer les observations écrites et orales consignées dans mon rapport de synthèse.

Ce choix permet d'éviter des déplacements supplémentaires dans cette période particulièrement délicate de crise sanitaire que traverse notre pays.

Je vous prie de croire, Monsieur FRIONNET, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le commissaire enquêteur,



Pierre CLAISSE

Fait en deux exemplaires dont un remis en main propre à monsieur Pierre FRIONNET.

Pierre FRIONNET

Pierre CLAISSE



Pierre CLAISSE
Commissaire Enquêteur
11, boulevard Jamin
51100 REIMS
Tel : 03 26 06 24 07
06 85 66 68 98
sncd.pierreclaisse@orange.fr

Reims, le 24 novembre 2020

Monsieur Pierre FRIONNET
Renaissance Immobilière Châlonnaise
55, boulevard Hippolyte Faure
51000 Chalôns en Champagne

Objet : Rapport de synthèse.

Référence : Enquête publique n° E 20000058/51 du 07/09/2020.

Arrêté de Monsieur le Préfet de la Marne n°52-2020-EP-LE du 25-09-2020.

Monsieur,

Je vous précise que l'enquête publique diligentée à votre demande s'est bien déroulée, tant sur le fond que sur la forme.

Le public a eu toute latitude de s'exprimer sur le projet pendant toute la durée de l'enquête sur le registre d'enquête mis à sa disposition en mairie de COMPERTRIX aux heures d'ouverture au public, lors des cinq permanences du Commissaire Enquêteur, par courrier et sur le site Internet des services de l'Etat dans la Marne: www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Loi-sur-l'eau.

les conditions sanitaires remarquables, imposées par une organisation efficace de la mairie en accord avec le Commissaire Enquêteur, permettaient au public de lever toute réticence à la consultation du dossier en mairie en raison de la crise sanitaire.

Vous avez répondu aux remarques, observations et propositions formulées par les organismes consultatifs. Vous les avez prises en compte et intégrées aux documents du dossier d'enquête avant son ouverture. Le public a pu en avoir connaissance. Il en sera fait mention dans mon rapport.

Une seule personne s'est présentée à mes permanences pour consulter le dossier sans formuler de remarque sur le registre d'enquête. Aucune autre personne ne s'est présentée et n'a formulée de remarque sur le registre d'enquête, mis à sa disposition en mairie de COMPERTRIX, aux heures d'ouverture au public, par courrier mais également sur le site Internet des services de l'Etat dans la Marne: www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Loi-sur-l'eau.

Pour ma part, je n'ai rien à ajouter et tenais à vous informer que vous disposez d'un **déla**i de **quinze jours** pour m'adresser éventuellement vos remarques, observations ou compléments de réponses ou d'informations à apporter, en particulier, aux questions posées.



Je vous prie de croire, Monsieur FRIONNET, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le commissaire enquêteur,



Pierre CLAISSE

Fait en deux exemplaires dont un remis en main propre à Monsieur Pierre FRIONNET, Chef de Projet, représentant la RIC.

Pierre FRIONNET



Pierre CLAISSE



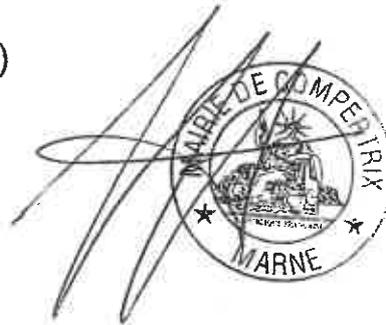
**CERTIFICAT
DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE**

Le maire de la commune de COMPERTRIX, certifie que l'avis relatif à l'enquête publique, sur la demande par laquelle La RIC, sollicite une autorisation environnementale, pour la construction du lotissement « Saint-Pierre » a bien été affiché du 9 octobre 2020 au 24 novembre 2020 inclus conformément aux prescriptions de l'arrêté n° 52-EP-LE.

A Compertrix, le 24/11/2020

le maire,

(sceau de la mairie)



A retourner à l'adresse suivante :

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT EAU PRESERVATION DES RESSOURCES
CELLULE POLITIQUE DE L'EAU
40, boulevard Anatole FRANCE
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex**



LA VALEUR HABITAT

Annexe n° 8



Monsieur Pierre CLAISSE
Commissaire Enquêteur
11 boulevard Jamin
51100 REIMS

N/Réf : 2020/3657 - SMOP/PF

Objet : Rapport de synthèse / lettre du 24 novembre 2020

Référence : Enquête publique n° E20000058/51 du 7/09/2020

*Arrêté de Monsieur le Préfet de la Marne n°
52-2020 - EP - LE du 25.09.2020*

Châlons-en-Champagne, le 26 novembre 2020

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

C'est avec une certaine satisfaction que nous avons pu découvrir les termes de votre courrier en date du 24 novembre 2020.

Nous sommes heureux que vous ayez pu diriger l'enquête dans les meilleures conditions.

Sans laisser couler le délai qui nous est donné, nous affirmons n'avoir ni observation ni élément complémentaire à apporter au dossier.

Nous vous prions, Monsieur, de recevoir nos salutations distinguées.

*Alain MARJOLET
Directeur Général*

